



**Province de Québec
Corporation de la Ville de Forestville
Forestville, Comté René-Lévesque**

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 13 décembre 2016 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal de la Ville de Forestville :

- Sont présentes** : Mme Micheline Anctil, mairesse;
Mme Johanne Gagnon, conseillère au siège # 4;
Mme Gina L'Heureux, conseillère au siège # 2;
- Sont présents** : M. Richard Foster, conseiller au siège # 1;
M. Guy Racine, conseiller au siège # 3;
M. Yanick Bérubé, conseiller au siège # 6;
M. Daniel Brochu, greffier.
- Est absent** : M. Mario Desbiens, conseiller au siège # 5;

sous la présidence de la mairesse, Mme Micheline Anctil.

Ouverture de la séance

La mairesse déclare la séance ouverte à 19 h 30.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller M. Guy Racine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté en laissant les affaires nouvelles ouvertes.

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du dernier procès-verbal**
 - 3.1 Séance ordinaire du 8 novembre 2016
- 4. Message de la mairesse**
 - 4.1 Fleurons du Québec
 - 4.2 Arboriduc / Rapport d'inspection
- 5. Travaux publics**
 - 5.1 Rapport du conseiller M. Richard Foster
 - 5.2 Soumission remorque fermée
 - 5.3 Remorque fermée / Équipements
- 6. Incendie**
 - 6.1 Rapport du conseiller M. Richard Foster
 - 6.2 Caméras thermiques
 - 6.3 Démission



7. Loisirs et sports

- 7.1 Rapport de la conseillère Mme Gina L'Heureux
- 7.2 Salle d'entraînement / Demande de subvention

8. Développement économique

- 8.1 Rapport du conseiller M. Guy Racine

9. Aménagement et urbanisme

- 9.1 Rapport des permis de rénovation et de construction

10. Développement touristique

- 10.1 Rapport du conseiller M. Mario Desbiens
- 10.2 Accès plage Boralex / Certificat d'autorisation
- 10.3 Plages Baie-Verte / Demande de subvention

11. Environnement et milieu de vie

- 11.1 Rapport du conseiller M. Yanick Bérubé
- 11.2 Parc des naissances / Signature du protocole
- 11.3 Revitalisation 1^{re} Avenue / Demande de subvention

12. Administration

- 12.1 Rapport de la mairesse
- 12.2 Approbation et paiement des comptes
- 12.3 Rapport financier
- 12.4 Autorisation de déplacements
- 12.5 Aide financière
- 12.6 Soumission entretien ménager
- 12.7 Libération du fonds de garantie en responsabilité civile primaire du regroupement Bas Saint-Laurent / Gaspésie / 31-12-2010 au 31-12-2011
- 12.8 Libération du fonds de garantie en assurances biens du regroupement Bas Saint-Laurent/Gaspésie / 31-12-2012 au 31-12-2013
- 12.9 Office Municipal d'Habitation / Budget 2016 révisé
- 12.10 Taux d'intérêt
- 12.11 Renouvellement marge de crédit - Compte courant
- 12.12 Renouvellement marge de crédit - Fonds d'immobilisation
- 12.13 Calendrier des séances 2017
- 12.14 Subvention agent de développement municipal 2016-2017
- 12.15 Office municipal d'habitation / Nomination
- 12.16 Image de marque / Demande de subvention
- 12.17 Révision judiciaire jugement tribunal administratif du travail / Mandat
- 12.18 Comité de Vigilance sur les emplois Haute-Côte-Nord/Manicouagan

13. Actes législatifs

- 13.1 Avis de motion règlement relatif à l'adoption du budget 2017 et du programme triennal 2017-2018-2019
- 13.2 Bail aéroport de Forestville



14. Affaires nouvelles

15. Période de questions des citoyens

16. Clôture et levée de la séance

Adoption du dernier procès-verbal

R-1612-149

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 8 novembre 2016 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture à cette séance. Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

Fleurons du Québec

La mairesse informe la population que la Ville de Forestville a conservé la classification de 3 fleurons pour 2016-2019. Le rapport d'évaluation souligne particulièrement les points suivants :

- Les entrées de la Ville sont superbes;
- Le parc centre-ville a été bonifié, au cours de 3 dernières années, et les équipements sont en excellentes conditions et l'entretien est adéquat;
- Les beaux arbres matures autour de la petite anglicane;
- L'aménagement au quai a été réalisé avec beaucoup de soin;
- Mise en valeur des édifices municipaux, terrain de camping, bureau d'accueil touristique;
- Beau carrefour moderne au coin de la 1^{re} Avenue - Route 138 - rue Verreault;
- Le secteur résidentiel se classe au-dessus de la moyenne québécoise;

Par contre, la mairesse résume le point négatif que nous devons voir soit, le domaine industriel et commercial qui demeure notre mal-aimé et on nous note qu'il faut que la route 138, artère commerciale principale, doit devenir plus attractive, par des arbres, des massifs d'arbustes, des bacs à fleurs. Le rapport nous indique de choisir des lilas, du cormier, des rosiers, du sureau et de penser à intégrer des éléments et des pièces de notre quotidien telles, la forêt, la chasse, la pêche, des grosses roches etc.

Arboriduc / Rapport d'inspection

La mairesse mentionne que la Ville a mandaté la firme Axor afin d'effectuer une inspection et évaluer l'état général de l'arboriduc qui a été construit en 1942-1943 et qui a été utilisé jusqu'en 1992. La Ville a gardé ± 1.2 km sur la 1^{re} Avenue.

Globalement, le rapport divise l'infrastructure en 2 parties : ± 0.2 km qui a subi des rénovations et ± 1 km qui est la structure d'origine sans rénovation. Une grande dégradation commandant de restreindre l'accès immédiatement en raison de la neige, des glaces et du vent.

La 2^e partie de l'étude nous fournira les coûts d'une reconstruction, conforme à l'original, afin d'éclairer la décision à prendre. Il est clair qu'aucune pièce de bois n'est récupérable, seules les pièces d'acier ont de la valeur.



Des panneaux "Accès interdit - Structure fragile" seront apposés sous peu tout le long de la structure et le suivi du dossier se fera dès janvier.

Travaux publics / Rapport du conseiller M. Richard Foster

Le conseiller informe la population des principaux travaux qui ont été réalisés par le Service des travaux publics dans les dernières semaines :

- Réparation de nids de poule avec de l'asphalte froid dans les rues;
- Débloquer et récurer la conduite sanitaire près de l'aréna;
- Enlever la végétation et niveler le terrain dans la cour de l'entrepôt de la 9^e Rue ainsi qu'au coin des rues Cleary, Verreault et Lapointe;
- Travaux préparatoires au camping de la Baie-Verte pour le déménagement du bâtiment qui se trouve présentement au bureau d'accueil touristique;
- Réparation d'un bris d'aqueduc sur la rue Robin.

Soumission remorque fermée

R-1612-150

Des soumissions sur invitation ont été demandées pour l'achat d'une remorque fermée. Les soumissions suivantes ont été reçues :

Soumissionnaire	\$
Garage DAI	9 900 \$
Camil Moto Sport	13 400 \$

Il est proposé par le conseiller M. Guy Racine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'accepter la plus basse soumission conforme reçue de Garage DAI au montant de 9 900 \$, plus taxes applicables, qui sera affecté au fonds de roulement sur 5 ans.

Remorque fermée / Équipements

R-1612-151

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'accepter la soumission de Mécanique DAI pour l'achat d'équipements pour la remorque fermée, pour un montant de 13 546.14 \$, plus taxes applicables, qui sera affecté au fonds de roulement sur 5 ans.

Incendie / Rapport du conseiller M. Richard Foster

Le conseiller donne quelques conseils à la population pour des Fêtes en toute sécurité :

Arbres de Noël

Si vous optez pour un arbre naturel :

- il doit être fixé dans un support solide;
- loin d'une source de chauffage (plinth électrique, radiateur, poêle ou foyer);
- Vous devez l'arroser tous les jours.

Lumières de Noël

- Les décorations ne doivent pas bloquer ni encombrer les accès et les issues de secours de votre bâtiment.



- Utilisez des lumières homologuées par une organisation reconnue (ACNOR, ULC ou UL);
- Utilisez les ensembles de lumières conçus pour les bons endroits;
- Évitez de surcharger les prises de courant, utilisez une barre d'alimentation multiprise munie d'un disjoncteur;
- Éteignez toutes les décorations lumineuses avant d'aller au lit ou de quitter la maison;
- Vérifiez les fils électriques et les rallonges. Jetez les fils qui sont endommagés, ceux dont le câblage est à découvert et ne placez pas de fils électriques dans les entrées de portes et sous les tapis.

Caméras thermiques

R-1612-152

Attendu qu'il y a lieu de faire l'acquisition de caméras thermiques afin d'améliorer le temps d'intervention sur les lieux d'un incendie;

Attendu que l'acquisition de caméras permet aux pompiers de repérer le foyer de l'incendie, ou les points chauds, d'avoir une meilleure vision lorsque la scène n'est plus visible en raison de la fumée et du feu et de retrouver d'éventuelles victimes bloquées à travers la fumée;

Attendu que cet achat n'était pas planifié au budget 2016;

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'accepter la soumission de Boivin & Gauvin pour l'achat de 2 caméras thermiques au montant de 16 334.16 \$, plus taxes applicables, qui sera affecté au budget d'opération 2016.

Démission

R-1612-153

Il est proposé par le conseiller M. Yanick Bérubé et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents à d'accepter la démission du pompier suivant :

Nom	Division	Date d'entrée
Pierre Chamberland	Les Escoumins	11-09-2000

Loisirs et sports / Rapport de la conseillère Mme Gina L'Heureux

La conseillère informe la population des derniers événements et des événements à venir :

Salon de quilles

La conseillère informe la population que des activités ont été organisées conjointement avec le Service des loisirs dans le cadre du congé pédagogique du 18 novembre dernier, une soixantaine de jeunes du primaire et une quarantaine du secondaire ont assisté aux activités.

Marché de Noël

La conseillère informe la population que le premier « Marché de Noël » a été un grand succès, en moins de 3 semaines, le Service des loisirs a organisé ce marché. Les artisans, les commerçants et la population ont répondu à l'appel. On estime que près de 400 personnes ont franchi les portes du Complexe Guy-Ouellet.



Festival du livre

La conseillère informe la population que l'École St-Luc organisait, pour la 3^e année, son Festival du livre à la bibliothèque Camille-Bouchard. Environ 200 personnes se sont déplacées pour ce festival.

Événements à venir

La conseillère invite la population aux activités suivantes :

- 14 décembre 2016 | Bibliothèque municipale | Activité « Cherche et trouve ».
- 21 décembre 2016 | Bibliothèque municipale | Activité « Conte de Noël ».

Salle d'entraînement / Demande de subvention R-1612-154

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'autoriser Mme Peggy Bourque-Ouellet, agente de développement municipal à signer et déposer une demande de subvention auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du Fonds des petites collectivités. Il est également résolu de confirmer que la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles.

Développement économique / Rapport du conseiller M. Guy Racine

Le conseiller informe la population que la Ville a mandaté la firme Mémotech afin de réaliser un inventaire des carrières de sable, granite et gravier sur le territoire de la Forestville.

Rapport des permis de rénovation et de construction

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport des permis de rénovation et de construction au 30 novembre 2016 préparé par Mme Gina Foster, agente en bâtiment.

SOMMAIRE DES PERMIS DE CONSTRUCTION-RÉNOVATION NOVEMBRE 2016						
NOUVELLES CONSTRUCTIONS						
Descriptions	Janvier à novembre 2016		Janvier à novembre 2015		2015	
	Permis	Valeur estimée	Permis	Valeur estimée	Permis	Valeur estimée
Maison mobiles	0	- \$	1	16 000 \$	1	16 000 \$
Résidences simples	2	310 000 \$	1	175 000 \$	1	175 000 \$
Résidences multiples	0	- \$	0	- \$	0	- \$
Chalets / autres	1	100 000 \$	0	- \$	0	- \$
Commerces	0	- \$	0	- \$	0	- \$
Industries	0	- \$	0	- \$	0	- \$
Autres (institution & gouvernement)	0	- \$	0	- \$	0	- \$
Total	3	410 000 \$	2	191 000 \$	2	191 000 \$
RÉNOVATIONS ET AMÉLIORATIONS						
Descriptions	Janvier à novembre 2016		Janvier à novembre 2015		2015	
	Permis	Valeur estimée	Permis	Valeur estimée	Permis	Valeur estimée
Résidences simples + maisons mobiles	123	855 900 \$	121	859 530 \$	124	873 530 \$
Résidences multiples	2	5 000 \$	3	72 550 \$	3	72 550 \$
Chalets	6	73 500 \$	1	15 000 \$	1	15 000 \$
Commerces	5	630 000 \$	4	360 000 \$	4	360 000 \$
Industries	0	- \$	1	50 000 \$	1	50 000 \$
Autres (institution & gouvernement)	9	2 065 500 \$	3	89 000 \$	3	89 000 \$
Démolitions	0	- \$	0	- \$	0	- \$
Annulé	0	- \$	0	- \$	0	- \$
Total	145	3 629 900 \$	133	1 446 080 \$	136	1 460 080 \$



Développement touristique / Rapport du conseiller M. Mario Desbiens

Le conseiller étant absent, c'est la mairesse qui informe la population des sujets suivants :

Bornes recharges électriques

La mairesse informe la population que le Ministère des Transports soutient que Forestville est ciblée dans son plan de prolongement du réseau électrique sur la route 138. Une confirmation écrite nous parviendra en janvier prochain. Le coût du projet est estimé à 80 000 \$ dont 90 % serait assumé par le Ministère des Transports et Hydro-Québec.

Accès plage Boralex

La mairesse informe la population qu'une demande de certificat d'autorisation sera expédiée au Ministère de l'Environnement, après adoption d'une résolution, et ce, pour le projet d'installation d'une passerelle.

Accès plage Boralex / Certificat d'autorisation

R-1612-155

Il est proposé par le conseiller M. Guy Racine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'autoriser M. Marc Pigeon, agent de développement à demander et signer les demandes d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'Environnement auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et ce, pour l'installation d'une passerelle amovible pour le projet "Accès plage Boralex".

Plages Baie-Verte / Demande de subvention

R-1612-156

Il est proposé par le conseiller M. Yanick Bérubé et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'autoriser M. Marc Pigeon, agent de développement à présenter et signer une demande de subvention à la Politique de soutien aux projets structurants de la MRC Haute-Côte-Nord concernant le projet « Plages de la Baie-Verte ». Il est également résolu de confirmer que la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles.

Environnement et milieu de vie / Rapport du conseiller M. Yanick Bérubé

Collecte des matières résiduelles

Le conseiller rappelle à la population qu'il est important de fermer les bacs de matières résiduelles afin d'éviter que la neige s'accumule à l'intérieur.

Parc des naissances / Signature du protocole

R-1612-157

Il est proposé par la conseillère Mme Johanne Gagnon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'autoriser Mme Peggy Bourque-Ouellet à signer le protocole d'entente à intervenir avec la MRC Haute-Côte-Nord dans le cadre de la politique de soutien aux projets structurants pour le projet « Parc des naissances ».



**Revitalisation 1^{re} Avenue / Demande de subvention
R-1612-158**

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'autoriser Mme Peggy Bourque-Ouellet à signer et présenter une demande de subvention au Fonds des petites collectivités auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire dans le cadre du projet intitulé « Revitalisation de la 1^{re} Avenue ». Il est également résolu de confirmer que la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles.

Rapport de la mairesse

Séance extraordinaire du budget

La mairesse informe la population que la séance extraordinaire du budget aura lieu, à la salle du conseil, à 19 h 00 le 19 décembre prochain.

Opérations de déneigement

La mairesse mentionne à la population que les opérations de déneigement suscitent parfois du mécontentement, force est de constater qu'une seule tempête nous a déjà envahis de neige. Elle demande la collaboration de la population par des mesures précises :

- Pas de stationnement dans les rues lors du déneigement;
- Ne pas mettre la neige dans la rue;
- Ne pas ensevelir les bornes incendie.

Accès au Centre de santé

La mairesse informe la population qu'il est interdit de stationner le long de la 7^e Rue, et ce, en tout temps du 15 novembre au 15 avril. Le déneigement, la collecte des matières résiduelles et la sécurité des résidents ont motivé cette décision. Le Centre de santé explore également des solutions et nous sommes en contact pour une rencontre à ce sujet.

Accès aux motoneiges - Coin 3^e et 9^e Rue

La mairesse informe la population que le conseil municipal a pris la décision d'aménager un accès dans la clôture située au coin de la 3^e Rue et de la 9^e Rue afin de permettre aux motoneiges de rejoindre un sentier balisé. La clôture sera remise en place au printemps afin de protéger les arbustes et fleurs de ce parc.

Approbation et paiement des comptes

R-1612-159

Attendu que les listes de comptes payés par prélèvements bancaires et par chèques et des comptes à payer ont été distribuées à chaque membres du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance;

Attendu que le secrétaire-trésorier a fourni tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci et atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;



Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'approuver les listes de comptes payés par prélèvements bancaires et par chèques et d'autoriser le paiement des comptes à payer, le tout en accordant la dispense de lecture.

Description	Montant
Comptes payés par prélèvements bancaires	188 345.29 \$
Comptes payés par chèques	232 321.19 \$
Comptes à payer	165 789.15 \$
Total	<u>586 455.63 \$</u>

Rapport financier

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport financier au 30 novembre 2016 préparé par M. Daniel Brochu, secrétaire-trésorier.

Autorisation de déplacements

R-1612-161

Il est proposé par la conseillère Mme Johanne Gagnon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de ratifier et d'autoriser les déplacements suivants :

13 novembre | La Malbaie

- **M. Marc Pigeon, agente de développement**
Rencontre avec M. Pierre Blondin.

29 novembre | Baie-Comeau

- **Mme Peggy Bourque-Ouellet, agente de développement municipal**
Rencontre pour le dossier de « Patrimoine bâti de Labrieville ».

13 et 14 décembre | Les Escoumins

- **Mme Peggy Bourque-Ouellet, agente de développement municipal**
Formation et rencontre des agents de développement.

Aide financière

R-1612-162

Il est proposé par le conseiller M. Guy Racine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'offrir une aide financière afin de soutenir les activités de l'organisme suivant :

Organisme	Activité	Montant
Villa Forestville	Vin d'honneur pour le Souper-bénéfice	250.00 \$

Soumission entretien ménager

R-1612-163

Le 10 novembre 2016 à 14 h 00, M. Daniel Brochu directeur général et Mme Lison Huard, greffière adjointe ont procédé à l'ouverture des soumissions pour le projet de « Entretien ménager » et ce, en présence du public. Les soumissions suivantes ont été reçues :



Soumissionnaire	2017	2018	2019	Total	Tâches non prévues au contrat
Sylvie Huard	27 000.00 \$	27 810.00 \$	28 644.30 \$	83 454.30 \$	30.00 \$ / l'heure par personne
Conciergerie Cathy Dufour	29 900.00 \$	30 348.50 \$	30 803.73 \$	91 052.23 \$	30.00 \$ / l'heure par personne

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'accepter la plus basse soumission conforme reçue de Mme Sylvie Huard au montant de 83 454.30 \$ plus taxes applicables.

Libération du fonds de garantie en responsabilité civile primaire du regroupement Bas Saint-Laurent/Gaspésie / Du 31-12-2010 au 31-12-2011

R-1612-164

Attendu que la Ville de Forestville est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Promutuel sous le numéro E5527891101 et que celle-ci couvre la période du 31 décembre 2010 au 31 décembre 2011.

Attendu que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurance responsabilité civile primaire.

Attendu qu'un fonds de garantie d'une valeur de 125 000 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en responsabilité civile primaire et que la Ville de Forestville y a investi une quote-part de 5 724 \$ représentant 4.58 % de la valeur totale du fonds.

Attendu que la convention relative à la gestion des fonds de garanties prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds.

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

Attendu que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur Promutuel touchant ladite police et ledit fonds de garantie en responsabilité civile primaire ont été traitées et fermées par l'assureur.

Attendu que la Ville de Forestville confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Promutuel pour la période du 31 décembre 2010 au 31 décembre 2011 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés.

Attendu que la Ville de Forestville demande que le reliquat de 110 122,76 \$ dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée.



Attendu qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire.

Attendu que la Ville de Forestville s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 31 décembre 2010 au 31 décembre 2011.

Attendu que l'assureur Promutuel pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos.

Attendu que la Ville de Forestville s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 31 décembre 2010 au 31 décembre 2011.

Il est proposé par le conseiller M. Yanick Bérubé et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'obtenir de l'assureur Promutuel une lettre confirmant qu'il autorise l'Union des municipalités du Québec, en tant que mandataire du regroupement Bas St-Laurent/Gaspésie, à libérer le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 31 décembre 2010 au 31 décembre 2011.

D'autoriser l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Bas St-Laurent/Gaspésie dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

**Libération du fonds de garantie en assurances biens du regroupement Bas Saint-Laurent/Gaspésie / Du 31-12-2012 au 31-12-2013
R-1612-165**

Attendu que la Ville de Forestville est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Promutuel sous le numéro E5527891101 et que celle-ci couvre la période du 31 décembre 2012 au 31 décembre 2013;

Attendu que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurances biens;

Attendu qu'un fonds de garantie d'une valeur de 75 000 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en assurances biens et que la Ville de Forestville y a investi une quote-part de 11 079 \$ représentant 14.77 % de la valeur totale du fonds.

Attendu que la convention relative à la gestion des fonds de garanties prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds;

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.



Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

Attendu que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur touchant ladite police et ledit fonds de garantie en assurances biens ont été traitées et fermées par l'assureur;
Attendu que Ville de Forestville confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Promutuel pour la période du 31 décembre 2012 au 31 décembre 2013 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

Attendu que la Ville de Forestville demande que le reliquat de 60 000.00 \$ dudit fonds de garantie en assurances biens soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;

Attendu qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en assurances biens;

Attendu que la Ville de Forestville s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 31 décembre 2012 au 31 décembre 2013;

Attendu que l'assureur Promutuel pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

Attendu que la Ville de Forestville s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en assurances biens pour la période du 31 décembre 2012 au 31 décembre 2013;

Il est proposé par le conseiller M. Guy Racine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'autoriser l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Bas-Saint-Laurent/Gaspésie dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

**Office Municipal d'Habitation / Budget 2016 révisé
R-1612-166**

Il est proposé par la conseillère Mme Johanne Gagnon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter le budget révisé 2016 de l'Office municipal d'Habitation et ce, tel que présenté. Ce budget prévoit des revenus de 102 729 \$ et des dépenses de 146 581 \$. Le partage du déficit de 39 467 \$ se fait de la manière suivante : contribution S.H.Q. : 39 467 \$, Ville de Forestville : 4 385 \$.



-3330-

Taux d'intérêt

R-1612-167

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de fixer à 16 % le taux d'intérêt pour tous les comptes passés dus pour l'exercice financier 2017.

Renouvellement marge de crédit - Compte courant

R-1612-168

Il est proposé par le conseiller M. Guy Racine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de demander à la Caisse Desjardins du Centre de la Haute-Côte-Nord de renouveler la marge de crédit du compte courant pour 2017 de 2 000 000 \$, au taux préférentiel + 0.25 %.

Renouvellement marge de crédit - Fonds d'immobilisation

R-1612-169

Il est proposé par le conseiller M. Yanick Bérubé et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de demander à la Caisse Desjardins du Centre de la Haute-Côte-Nord de renouveler la marge de crédit du fonds d'immobilisation pour 2017 en référence au règlement en cours, au taux préférentiel + 0.25 %.

Calendrier des séances 2017

R-1612-170

Attendu que le conseil doit établir, avant le début de chaque année, ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune, et ce, conformément à l'article 319 de la Loi sur les cités et ville;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2017, qui se tiendront les mardis à 19 h 30 :

- 10 janvier
- 14 février
- 14 mars
- 11 avril
- 9 mai
- 13 juin;
- 11 juillet;
- 15 août;
- 12 septembre;
- 10 octobre;
- 14 novembre;
- 12 décembre.

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le greffier conformément à la loi qui régit la municipalité.

Subvention agent de développement municipal 2016-2017

R-1612-171

Attendu qu'une demande de subvention pour l'engagement d'un agent de développement municipal et été présentée au Fonds de développement des territoires dans le cadre de la politique de soutien aux projets structurants;

Attendu que la demande de subvention a été acceptée;

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'autoriser la mairesse et le directeur général à signer le contrat



2016-053 à intervenir avec la MRC Haute-Côte-Nord concernant la subvention de l'agent de développement municipal.

Office municipal d'habitation / Nomination

R-1612-172

Il est proposé par la conseillère Mme Johanne Gagnon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de procéder à la nomination de M. Daniel Brochu, directeur général ou en son absence Mme Peggy Bourque-Ouellet, agente de développement municipal et M. Alain Martel à titre de représentants de la Ville de Forestville au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'Habitation et ce, pour un mandat de 3 ans finissant le deuxième mardi de décembre 2019.

Image de marque / Demande de subvention

R-1612-173

Il est proposé par le conseiller M. Guy Racine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'autoriser Mme Peggy Bourque-Ouellet à signer et présenter une demande de subvention auprès de la MRC Haute-Côte-Nord dans le cadre de la politique de soutien aux projets structurants pour le projet intitulé « Image de marque ». Il est également résolu de confirmer que la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles.

Révision judiciaire jugement tribunal administratif du travail / Mandat

R-1612-174

Attendu la décision récente du Tribunal administratif du travail contre la Ville de Forestville dans le dossier # 206 QCTAT 6666;

Attendu que la Ville de Forestville désire s'opposer à cette décision;

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de déposer un pourvoi en contrôle judiciaire à l'encontre de la décision # 206 QCTAT 6666 Gravel c. Ville de Forestville. Il est également résolu de mandater la firme Tremblay Bois Mignault Lemay, SENCRL afin de représenter la Ville de Forestville dans le cadre de ce pourvoi.

Comité de Vigilance sur les emplois Haute-Côte-Nord/Manicouagan

R-1612-175

Attendu que les élus municipaux de la Haute-Côte-Nord et de la Manicouagan constatent que plusieurs emplois de qualité et permanents sont régulièrement délocalisés, notamment par Hydro-Québec, vers les grands centres urbains;

Attendu que les élus de la région ont réalisé plusieurs tentatives pour mettre un terme aux compressions et aux pertes d'emplois sur le territoire des municipalités de la Haute-Côte-Nord et de la Manicouagan;

Attendu que plusieurs intervenants du milieu manicois ont dénoncé la délocalisation de plusieurs postes de cadre supérieur au Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord (CISSS);

Attendu que la Commission de la Construction du Québec (CCQ) a récemment fermé son centre de services à Baie-Comeau;



Attendu que les élus de la Ville de Baie-Comeau souhaitent signifier aux dirigeants des différents ministères et organismes du gouvernement que la perte d'emplois de qualité sera dénoncée;

Il est proposé par le conseiller M. Guy Racine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la Ville de Forestville se joigne au Comité de vigilance sur les emplois Haute-Côte-Nord/Manicouagan pour le maintien des emplois dans nos collectivités et mandate Mme Micheline Anctil, mairesse, à se joindre au Comité.

Avis de motion règlement relatif à l'adoption du budget 2017 et du programme triennal 2017-2018-2019

R-1612-176

Un avis de motion est donné par le conseiller M. Yanick Bérubé que, lors de la séance extraordinaire du 19 décembre prochain, il sera présenté pour adoption le règlement relatif au budget 2017 et au programme triennal des immobilisations 2017-2018-2019.

Bail aéroport de Forestville

R-1612-177

Attendu qu'il est possible de louer des emplacements situés sur le lot 5 164 298 à l'aéroport de Forestville;

Attendu qu'un bail doit être signé pour chaque emplacement loué;

Attendu qu'une copie du bail # 20161213 a été remise à chaque membre du conseil et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture à cette séance;

Attendu qu'il y a lieu de fixer le loyer annuel;

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

- d'accepter le bail # 20161213 tel que présenté;
- de fixer la location annuelle de l'emplacement à 0.32 \$ du mètre carré de superficie de terrain loué, plus taxes applicables. Le coût du loyer tient compte du fait que les lieux loués ne sont pas desservis par les services municipaux d'aqueduc et d'égout non desservis.
- d'autoriser le maire ou la mairesse et/ou le greffier ou la greffière adjointe à signer le bail à intervenir avec les locataires.

Période de questions des citoyens

La mairesse dirige la période de questions des citoyens.

Vœux des Fêtes

La mairesse adresse les vœux suivants :

« En mon nom personnel, en celui du conseil municipal, de la direction et de tout le personnel de la Ville de Forestville, je vous souhaite de Joyeuses Fêtes et que l'Année 2017 vous soit bonne avec la santé et la paix pour tous ».



Clôture et levée de la séance

La mairesse déclare la séance close et le conseiller M. Richard Foster propose la levée à 20 h 30, et ce, à l'unanimité des membres du conseil présents.

Mairesse

Greffier